

Namur, le 11 3 2024

FEDERATION CHORALE WALLONIE- BRUXELLES A CŒUR JOIE ASBL

Grand Manège

5000 NAMUR

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ce lundi 11 mars 2024, nous, Jacques Hanappe et Roger Huby, avons, au siège social de l'ASBL FEDERATION CHORALE WALLONIE- BRUXELLES A CŒUR JOIE en présence de Madame Pascale Ulix et conformément au mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale de l'ASBL de 2023, avons vérifié la tenue de la comptabilité ainsi que les documents comptables et financiers de l'Asbl qui nous ont été présentés et qui ont servi à établir le bilan de l'année 2023 présenté à cette assemblée générale.

Nous avons vérifié les relevés bancaires des comptes courants et d'épargne et certifions que les chiffres repris sur le tableau comptable présenté à l'assemblée générale sont conformes à la réalité, à savoir des soldes au 31/12/23 de 67.625,55 € sur le compte courant Belfius, de 24.313,55 € sur le compte « Belfius Librairie ». Le compte « Belfius Activités » créé l'an dernier pour tenir compte de la gestion semi-autonome du projet « Around 40 » présente un solde au 31/12/23 de 10.195,49 €. Le compte d'épargne Belfius présente lui un solde de 50.165,87 € au 31/12/2023.

Le total du Bilan de l'année civile 2023 se monte à 201.164,77 €. Le fonds social s'élevant à 85.147,93 €.

Le résultat d'exploitation de l'exercice de l'année civile 2023, après la reprise des provisions de 36449,75 € comptabilisées l'an dernier et une nouvelle dotation aux provisions pour risques et charges de 24.500,00 €, présente un solde positif de **6.595,78 €**.


D'autre part, nous avons vérifié la présence des pièces justificatives des mouvements de recettes et dépenses présentés. Les pièces vérifiées par sondage sont bien existantes et bien reprises correctement dans les tableaux présentés à l'assemblée. Les Créances et Dettes ont aussi été vérifiées par sondage des factures en-cours au 31/12/23.

Nous avons également pu constater que la méthode et les procédures suivies par la trésorière et la responsable employée de l'ASBL pour la tenue de la comptabilité sont rigoureuses. Les pièces et mouvements sont répertoriés dans les catégories comptables prévues par le plan comptable appliqué. Tout est clair et justifié.

En conclusion, nous proposons donc à l'assemblée générale des membres de donner décharge aux administrateurs.

Nous tenons spécialement à remercier Pascale Ulix, puisque c'était sa dernière clôture annuelle des comptes pour sa compétence, son efficacité et son accueil chaleureux lors de notre visite. Bonne prochaine retraite à elle.

Fait à Namur le 11 mars 2024.



Jacques Hanappe et Roger Huby

Commissaires aux comptes.

Membres de l'asbl A Coeur Joie